

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMERO 2018-50 (18-968)

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2018, le règlement suivant :

NUMÉRO 2018-50 (18-968)

CONCERNANT PAIX ET BON ORDRE

Je donne également avis que le texte de ce règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville de Saint-Félicien, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 20^e jour de novembre 2018.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 28 novembre 2018)